

MOTION POUR LE DROIT À LA LIBERTÉ CULTURELLE

à l'intention de Monsieur le Président de la République

En proposant l'interdiction des corridas, le député Caron demande à la représentation nationale d'abolir deux libertés fondamentales :

- la liberté et la diversité des expressions culturelles,
- le droit à la différenciation des collectivités territoriales, facteur de construction et de cohésion sociale.

Nous, représentants des associations et de la communauté taurine du Biterrois

- **Revendiquons la dimension culturelle de la tauromachie**, rite ancestral de passage et de partage qui permet à l'homme de se confronter à la précarité de l'existence et à la finitude de la vie lors d'un rituel éthique et esthétique respectueux du taureau.
- **Condamnons cette atteinte à la liberté culturelle**, à l'identité et à l'économie des territoires ainsi qu'au mode de vie de leurs populations, au mépris de l'importance environnementale et écologique de l'élevage extensif du taureau en matière de préservation d'écosystèmes fragiles et de la biodiversité.
- **Demandons au gouvernement** de protéger les nombreuses cultures et filières menacées par l'antispécisme radical représenté à l'Assemblée nationale par le député Caron qui, après la corrida, souhaite interdire toute forme d'interaction avec l'animal, telles que l'élevage, la chasse, la pêche, la consommation de viande, l'équitation, les animaux de compagnie en ville, les autres tauromachies...
- **Appelons la représentation nationale** à rejeter cette proposition de loi porteuse d'une idéologie anti humaniste et discriminatoire dont l'objectif d'effacement des cultures populaires et de déconstruction des institutions n'est plus à démontrer.
- **Affirmons notre détermination** à faire prévaloir le droit contre ce nouveau colonialisme liberticide impulsé depuis la capitale.

Nos aînés surent défendre la tauromachie voici un siècle, nous saurons le faire avec la même fermeté aujourd'hui !

